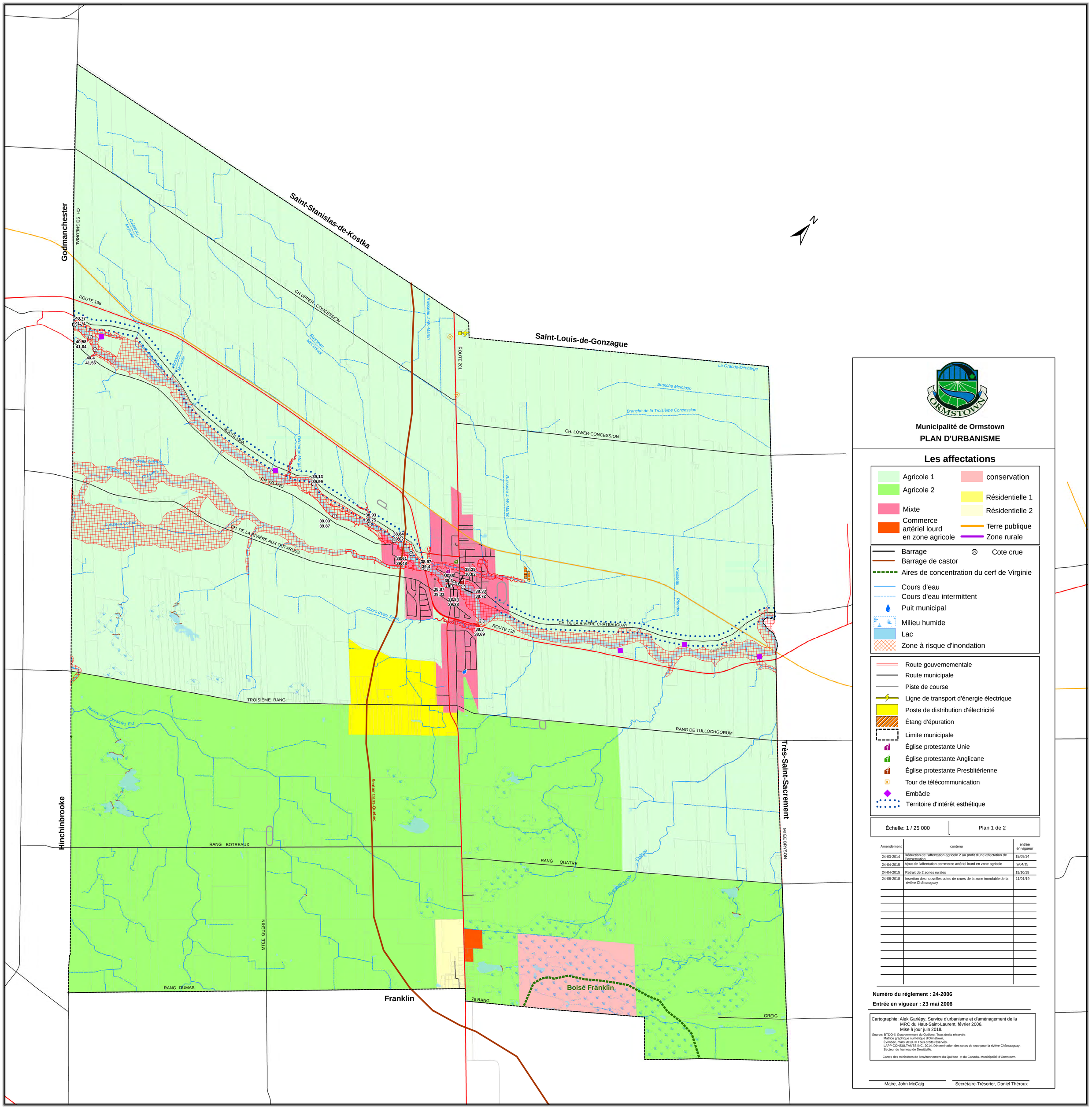

Municipalité de Ormstown

PLAN D'URBANISME

Les affectations

- Agricole 1
- Agricole 2
- Mixte
- Commerce artériel lourd en zone agricole
- conservation
- Résidentielle 1
- Résidentielle 2
- Terre publique
- Zone rurale

- Barrage
- Cote crue
- Barrage de castor
- Aires de concentration du cerf de Virginie
- Cours d'eau
- Cours d'eau intermittent
- Puit municipal
- Milieu humide
- Lac
- Zone à risque d'inondation

- Route gouvernementale
- Route municipale
- Piste de course
- Ligne de transport d'énergie électrique
- Poste de distribution d'électricité
- Étang d'épuration
- Limite municipale
- Église protestante Unie
- Église protestante Anglicane
- Église protestante Presbitérienne
- Tour de télécommunication
- Embâcle
- Territoire d'intérêt esthétique

Échelle: 1 / 25 000 | Plan 1 de 2

Amendement	contenu	entrée en vigueur
24-03-2014	Réduction de l'affectation agricole 2 au profit d'une affectation de Conservation	15/09/14
24-04-2015	Ajout de l'affectation commerce artériel lourd en zone agricole	9/04/15
24-04-2015	Retrait de 2 zones rurales	15/10/15
24-06-2018	Insertion des nouvelles cotes de crues de la zone inondable de la rivière Châteauguay	11/01/19

Numéro du règlement : 24-2006

Entrée en vigueur : 23 mai 2006

Cartographie: Alek Gariépy, Service d'urbanisme et d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent, février 2006.
Mise à jour juin 2018.

Source: BTDQ © Gouvernement du Québec. Tous droits réservés
Matrice graphique numérique d'Ormstown,
Évimbec, mars 2018. © Tous droits réservés.
LAPP CONSULTANTS INC. 2014. Détermination des cotes de crue pour la rivière Châteauguay.
Secteur du hameau de Dewittville.

Cartes des ministères de l'environnement du Québec et du Canada. Municipalité d'Ormstown.

Maire, John McCaig

Secrétaire-Trésorier, Daniel Théroux